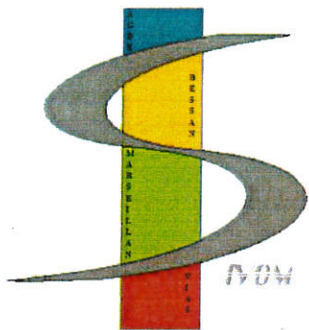




COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MARDI 6 DECEMBRE 2016
18 HEURES 30 - MAIRIE D'AGDE**

PRÉSENTS : 22

AGDE : Mme SALGAS, M. FREY

MARSEILLAN : MM. ARAGON, ROUVIER, MARY

FLORENSAC : MM. MAFFRE, DUBOIS

MONTAGNAC : M. MALDONADO

PEZENAS : M. DUFFOUR

PORTIRAGNES : M. FAURE

LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO

AUMES : Mme DURAND

BESSAN : MM. ALBERTOS, MARIN, FOULGAT

VIAS : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES

CAUX : Mme DORADO

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

SAINT-THIBERY : M. HUC

PAULHAN : M. JAURION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 4

AGDE : M. BENTAJOU à M. ALBERTOS, M. GLOMOT à M. FREY, Mme MARTINEZ à Mme SALGAS

FLORENSAC : M. TUYA à M. MAFFRE

ABSENTS EXCUSÉS : 8

VIAS : M. ESPANA

POMEROLS : M. MOULINOT

CAZOULS D'HERAULT : M. GUIRAUDOU

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

PEZENAS : MM. ROSSIGNOL, LOPEZ

PINET : M. ESPARZA

NIZAS : Mme BESSORA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREY

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 26 octobre 2016

1°) Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2017

2°) Mise à jour du tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde

3°) Validation des travaux à effectuer à la fourrière animale en 2017

4°) Adoption d'un contrat de maintenance avec la société Tecpr'eau pour la fourrière animale

5°) Adhésion de la commune d'Usclas d'Hérault au service de la fourrière animale

6°) Adoption de nouvelles conventions vétérinaires pour la fourrière animale

7°) Mise à jour des statuts du Sivom du Canton d'Agde

8°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 6 décembre 2016, à 18h30, en mairie d'Agde (salle d'Embry).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. Sébastien FREY est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 26 octobre 2016.

1°) Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2017

Madame la Présidente rappelle qu'afin de pouvoir mandater les éventuelles dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2017, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, elle propose au Comité Syndical de faire application de cet article pour un montant maximum de 10.000 € : Article 21, Opération 905, immobilisations corporelles.

Adopté à l'unanimité.

2°) Mise à jour du tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde

Comme chaque année, il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical valide le tableau des effectifs ci-dessous. Au 1^{er} janvier 2017, le tableau des emplois du personnel territorial s'établit donc comme suit :

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction :

Attaché Territorial Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1
Agent de Maîtrise titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1

Brigade d'enlèvement tags :

Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1
---	---

POSTE NON TITULAIRE POURVU

Contrat d'Avenir, temps complet	1
---------------------------------	---

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel) :

Adjoint Technique Territorial de 2 ^e classe non titulaire, temps complet	1
---	---

Adopté à l'unanimité.

3°) Validation des travaux à effectuer à la fourrière animale en 2017

Madame la Présidente invite le Comité Syndical à valider les travaux ci-après, nécessaires au bon entretien et développement du service de la fourrière animale de Vias. Ces travaux seront financés sur fonds propres et inscrits au titre des dépenses d'investissement au budget primitif 2017 du Sivom.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente à procéder à la commande des travaux suivants et à leur exécution :

Fournisseurs	Objet	Coût TTC
AGA - Travaux public et Bâtiments 13 rue des Avelines 34300 AGDE	Aménagement et mise aux normes des fosses septiques / collecte des eaux de lavage des chenils	4 107.36 €
SOLUBOIS CONCEPT Z.I. le PUECH RUE Georges Charpak 34450 PORTIRAGNES	Construction d'un abri bois pour protéger la tête et le dispositif du forage	3 960.00 €
TECPR'EAU 4 rue des moulins à huile 34300 AGDE	Remplacement des lampes UV du forage, nettoyage de l'adoucisseur et travaux nécessaires suite à excès de fer	812.29 €

4°) Adoption d'un contrat de maintenance avec la société Tecpr'eau pour la fourrière animale

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'il convient pour le Sivom de contracter un contrat de maintenance avec la société Tecpr'eau basée à Agde pour l'entretien et le contrôle des appareils de forage de la fourrière animale (contrôle du fer, turbidité, chlore, lampe UV...). La proposition de contrat au titre de l'année 2017 s'élève à un montant de 757,40 € TTC.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte ce contrat de maintenance et autorise Madame la Présidente à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes.

5°) Adhésion de la commune d'Usclas d'Hérault au service de la fourrière animale

Madame la Présidente informe les délégués syndicaux que la commune d'Usclas d'Hérault a émis le souhait d'adhérer au service de la fourrière animale du Sivom (sous réserve de la délibération afférente devant être prise en date du 12 décembre 2016).

Après discussion, les délégués décident à l'unanimité :

- d'accepter l'adhésion de la commune d'Usclas d'Hérault au service de la fourrière animale,
- de dire que cette adhésion prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 après la procédure administrative,
- d'autoriser Madame la Présidente à engager la procédure d'adhésion auprès de la sous-préfecture de Béziers et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6°) Adoption de nouvelles conventions vétérinaires pour la fourrière animale

Suite à l'appel lancé par le Sivom par délibération du Comité Syndical en date du 26 octobre 2016 pour le renouvellement des conventions vétérinaires pour le bon fonctionnement de la fourrière animale de Vias, plusieurs candidatures ont été enregistrées. Elles sont détaillées en séance.

Madame la Présidente invite le Comité Syndical à approuver les candidatures suivantes avec mise en application à compter du 1^{er} janvier 2017 et à l'autoriser à les signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<i>Vétérinaires</i>	<i>Identification pour restitution</i>	<i>Identification pour adoption</i>	<i>Stérilisation de chats</i>	<i>Visite sur site</i>	<i>Visite en cabinet</i>	<i>Vaccination avant adoption</i>	<i>Euthanasie</i>
Docteur FEIGS 34300 AGDE	48.00 €	40.00 €	♂ 55,00 € ♀ 35,00 €	30.00 €	20.00 €	25.00 €	35.00 €
Docteur BERGELIN 34300 AGDE	48.00 €	40.00 €	♂ 55,00 € ♀ 35,00 €	30.00 €	20.00 €	25.00 €	35.00 €
Docteur CANTALOUBE 34300 AGDE	74.00 €	38.00 €	♂ 66,00 € ♀ 35,00 €	36,00 € (+ 30,00 € de déplacement)	36.00 €	Chats : TC 29,00€ Chiens : CHPPIL 30,00€	30,00 € (+ 30,00 € si déplacement)
Docteur LACROIX-CANTALOUBE 34300 AGDE	74.00 €	38.00 €	♂ 66,00 € ♀ 35,00 €	36,00 € (+ 30,00 € de déplacement)	36.00 €	Chats : TC 29,00 € Chiens : CHPPIL 30,00€	30,00 € (+ 30,00 € si déplacement)
Docteur MASSAL-MONTAGNOL 34450 VIAS	74.00 €	38.00 €	♂ 66,00 € ♀ 35,00 €	36,00 € (+ 30,00 € de déplacement)	36.00 €	Chats : TC 29,00€ Chiens : CHPPIL 30,00€	30,00 € (+ 30,00 € si déplacement)
Docteur CADILHAC 34300 AGDE	74.10 €	37,05 € (tatouage en plus d'une stérilisation 17,30 €)	♂ 59,10 € ♀ 33,90 €	35,00 € (+ 25,00 € de déplacement)	35.00 €	Chats : TCK 33,85€ TC 26,50€ Chiens : CHKP 27,80€ CHPKR 30,20€	50,40 € (tarif public) 25,00 € (tarif fourrière)
URGENCES'VET 34420 VILLENEUVE-LES-BÉZIERS					Prise en charge et soins conservatoires tarif maximum < 23h00 - 80.00 € > 23h00 - 100.00 €		25.00 €

Adopté à l'unanimité.

7°) Mise à jour des statuts du Sivom du Canton d'Agde

Comme lors de chaque dernière séance annuelle du Comité Syndical, Madame la Présidente rappelle qu'il convient de mettre à jour les statuts du Sivom du Canton d'Agde. Ces derniers prennent en compte les nouvelles adhésions de communes et la perte de la compétence « Téléalarme pour personnes âgées ».

Adopté à l'unanimité.

8°) Questions diverses

*** Brigade tags**

A titre d'information, M. BOLINCHES demande si la brigade d'enlèvement des tags peut intervenir pour rénover un bâtiment d'une hauteur particulière. Il lui est répondu par l'affirmative si la ville installe un échafaudage par exemple, l'agent de la brigade tags peut intervenir en toute sécurité.

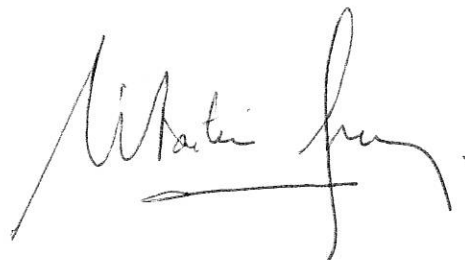
*** Fourrière animale**

Par ailleurs, concernant la fourrière animale, le comité syndical est sensible à la problématique des animaux errants blessés qui sont amenés directement par des particuliers chez des vétérinaires, notamment le week-end. Toutefois, les délégués syndicaux rappellent que le paiement des frais relatifs à cette situation ne pourra intervenir que si l'origine des animaux est réelle et donc justifiée par une fiche d'intervention soit d'un service de police, soit d'un service de secours.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents. La séance est levée à 19h15.

Elle invite l'ensemble des délégués au repas annuel du Sivom.

**Le Secrétaire de Séance,
Sébastien FREY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Frey', with a long horizontal stroke extending to the right.